



# PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## *RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS*

**Édition partie 13 du mois de juillet 2021**

**PRÉFECTURE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE**

*Division stratégie et contrôle de gestion*

- Arrêté du 21 juillet 2021 relatif à la délégation de signature en matière domaniale du directeur départemental par intérim des finances publiques de l' Aisne ;
- Arrêté du 21 juillet 2021 relatif à la décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L' AISNE**  
28 rue St Martin 02025 LAON Cedex

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2021 chargeant M. Maxime COUTEAU, administrateur des Finances publiques, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de l'Aisne en remplacement de Mme Édith MARCHICA-RICOUR ;

Vu le décret du président de la République du 26 mai 2021 portant nomination de M. Thomas CAMPEAUX en qualité de Préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne en date du 21 juillet 2021 accordant délégation de signature en matière domaniale à M. Maxime COUTEAU, administrateur des Finances publiques, directeur départemental par intérim des finances publiques de l'Aisne ;

Vu l'article 2 de l'arrêté précité autorisant M. COUTEAU, à subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - La délégation de signature qui est conférée à M. Maxime COUTEAU, administrateur des Finances publiques, directeur départemental par intérim des finances publiques de l'Aisne, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 21 juillet 2021 accordant délégation de signature en matière domaniale est subdéléguée à Mme Aude VAUSSY, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du pôle expertises et projets, à Mme Isabelle PRIEUR, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du pôle gestion publique et à M. Olivier PERRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du pôle gestion fiscale.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. COUTEAU, la même délégation sera exercée, par Mme Aude VAUSSY, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du pôle expertises et projets, par Mme Isabelle PRIEUR, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du pôle gestion publique et par M. Olivier PERRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du pôle gestion fiscale.

**Art. 3.** - En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 8 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 21 juillet 2021 accordant délégation de signature à M. Maxime COUTEAU, délégation de signature est accordée au fonctionnaire suivant :

- M. Cédric LABRE, inspecteur des finances publiques,

**Art. 4.** - La présente décision abroge la précédente décision en date du 27 novembre 2019 et prend effet le 21 juillet 2021.

**Art. 5.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne.

Fait à LAON, le 21 juillet 2021

Pour le Préfet,

L'administrateur des Finances publiques,

Directeur départemental par intérim des Finances publiques de l'Aisne,



Maxime COUTEAU



**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

**Vu** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

**Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Vu** le décret du Président de la République du 26 mai 2021 portant nomination de M. Thomas CAMPEAUX en qualité de Préfet de l'Aisne ;

**Vu** le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-77 du 21 juillet 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à M. Sébastien COQUEREAU, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Pôle Pilotage et Ressources ;

**Vu** l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. Sébastien COQUEREAU à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** la délégation de signature qui est conférée à M. Sébastien COQUEREAU, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Pôle Pilotage et Ressources, par l'article 4 de l'arrêté n°2021-77 du 21 juillet 2021, est subdéléguée aux fonctionnaires suivants :

M. Denis BAUDET, inspecteur principal des Finances publiques,  
M. Claude CHANTREAU, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,  
M. Geoffroy TRIART, inspecteur des Finances publiques,  
M. Philippe MERLI, inspecteur des Finances publiques,  
Mme Christel FAGNIEZ, contrôleuse principale des Finances publiques,  
Mme Marie-laure LEPRETRE, contrôleuse principale des Finances publiques,  
Mme Aline SELLIEZ, contrôleuse des Finances publiques,  
Mme Dany BOURGEOIS, agent des Finances publiques.

**Article 2** : Délégation partielle est accordée en tant que valideurs chorus formulaire aux fonctionnaires suivants :

M. Pierre BATRANCOURT, inspecteur des finances publiques,  
M. Geoffroy TRIART, inspecteur des finances publiques,  
M. Philippe MERLI, inspecteur des finances publiques,  
Mme Christel FAGNIEZ, contrôlease principale des finances publiques,  
Mme Aline SELLIEZ, contrôlease des finances publiques.  
Mme Marie-laure LEPRETRE, contrôlease principale des finances publiques,  
M. Mickaël BERTEAUX, inspecteur des finances publiques,  
Mme Dany BOURGEOIS, agent des finances publiques.

**Article 3** : la présente décision prend effet à compter du 21 juillet 2021 et abroge la décision du 21 février 2021.

**Article 4** : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne.

Fait à Laon, le 21 juillet 2021

Le responsable du Pôle Pilotage et Ressources  
Administrateur des Finances publiques adjoint,

*Signé*

Sébastien COQUEREAU

